



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0438**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation de la Foodtech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0438**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation de la Foodtech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La stratégie de développement économique de la Métropole de Lyon s'appuie, dans le domaine de l'innovation, sur 2 piliers majeurs :

- l'accompagnement à la structuration, au développement, à la visibilité de filières économiques stratégiques, d'une part,
- et, d'autre part, la réunion et l'activation, sur le territoire métropolitain et avec les territoires partenaires, de multiples leviers permettant à un véritable écosystème de l'innovation de se constituer et de se développer.

La Métropole accompagne la filière économique de l'alimentation en amont par sa direction agriculture et dans le cadre de sa stratégie alimentaire, et en aval par sa direction innovation et action économique. Elle finance, en particulier, des actions concrètes ou des programmes annuels, de structures impliquées dans l'alimentation. Ce secteur, profondément ancré dans la culture locale ainsi que dans l'histoire académique, scientifique et entrepreneuriale du territoire, présente une masse critique d'acteurs et un fort potentiel de résilience et de développement.

La feuille de route métropolitaine en matière d'alimentation s'articule autour de 6 mesures principales :

- mesure 1 : faire du patrimoine agricole un bien commun métropolitain,
- mesure 2 : favoriser l'ancrage et la coopération entre les acteurs de la production - transformation - distribution - restauration,
- mesure 3 : faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition pour une alimentation soutenable,
- mesure 4 : faire reculer les précarités alimentaires,
- mesure 5 : encourager les pratiques alimentaires saines et responsables,
- mesure 6 : construire une gouvernance alimentaire.

Depuis sa structuration, en 2017, la Foodtech Lyon AuRA vise à soutenir, sur son territoire, l'ensemble des initiatives entrepreneuriales innovantes du champ à l'assiette. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production agricole, jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution.

L'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes est, quant à lui, un cluster animé par des entreprises et des experts qui vise à favoriser l'émergence d'initiatives ou d'innovations d'acteurs du bio, apporter des ressources aux entreprises adhérentes (plus de 300) et promouvoir le bio d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ARDAB est l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire.

La Foodtech Lyon AuRA, l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARDAB sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre des actions en 2021 qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles du programme de développement économique de la Métropole et dans les orientations politiques en matière d'agriculture et d'alimentation :

- accompagner et structurer un réseau thématique dans le domaine de l'alimentation, du champ à la fourchette, en lien avec les entreprises, les acteurs académiques, la recherche et les structures d'accompagnement,
- promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, autour des sujets d'alimentation saine, responsable et de proximité et créer des filières résilientes, en lien avec la stratégie alimentaire de la Métropole.

II - Propositions de financement pour l'année 2021

1° - L'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône Alpes et l'ARDAB

a) - Objectifs : approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique chez les opérateurs de l'aval

L'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, créée en 2017, est issue de la fusion de Bioconvergence Rhône-Alpes et Organics Cluster. Depuis 2018, l'association travaille en partenariat avec l'ARDAB, association des producteurs bio du Rhône et de la Loire, sur un projet visant à introduire des produits bios locaux dans l'assiette des consommateurs de l'agglomération lyonnaise, *via* la restauration commerciale.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4145 du 20 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 817 € au profit de l'association le Cluster Bio.

La subvention métropolitaine a notamment permis à l'association le Cluster Bio :

- d'accompagner, en partenariat avec l'ARDAB, 15 restaurateurs sur le territoire métropolitain, de rencontrer 9 opérateurs de la restauration biologique (fournisseurs, distributeurs),
- de publier 2 lettres d'information à destination des professionnels de l'annuaire,
- de mettre à jour l'annuaire des fournisseurs bio de l'agglomération lyonnaise,
- de le mettre en ligne et de le diffuser sous format papier à tous les restaurants de la Métropole,
- de réaliser des supports d'accompagnement des restaurateurs sur la nouvelle réglementation bio, et sur les clés de réussite pour introduire des produits bio et locaux dans son restaurant, et de créer différents outils de communication.

Les 2 associations ont également organisé un webinaire sur la réglementation bio dans la restauration, qui a rassemblé 37 participants, et se sont fortement mobilisées pour l'organisation de la 2^{ème} édition des Rendez-vous de la cuisine éco-responsable, le 9 novembre 2020 sous un format 100 % digital, qui a connu un bon succès (70 participants + 400 à 700 vues sur les réseaux sociaux).

c) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

Pour 2021, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat tripartite entre la Métropole, l'association le Cluster Bio et l'ARDAB, et de poursuivre les actions suivantes initiées depuis 2018 :

- poursuivre l'accompagnement individuel des restaurateurs, par des rencontres individuelles sur l'approvisionnement et la réglementation bio,
- faire connaître l'offre bio et communiquer sur le projet auprès des restaurateurs, *via* 2 lettres d'information spéciales restauration, la mise en ligne des articles de lettres d'information sur le blog de l'association le Cluster Bio, la mise à jour de l'annuaire en ligne des fournisseurs, l'impression des différentes plaquettes d'information sur la bio réalisées pour les restaurateurs, et la présence sur le salon international de l'hôtellerie, la restauration et de la nourriture (SIRHA) pour sensibiliser les restaurants et faire le lien avec les entreprises bio du territoire présentes sur le salon,
- développer la mise en réseau et les partenariats, avec l'animation du groupe réseau né en 2018 autour de la restauration commerciale éco-responsable, et la prise de contacts avec de nouveaux partenaires,
- organiser des actions collectives pour fédérer les acteurs et accompagner collectivement les restaurants bio : les RDV de la cuisine éco-responsable, un webinaire thématique et un atelier avec innovation et science pour l'alimentation et la restauration (ISPAR).

L'association le Cluster Bio et l'ARDAB proposent également de développer de nouvelles actions en 2021 pour :

- valoriser auprès du grand public les restaurants bio existants pour en séduire des nouveaux : recensement et caractérisation des restaurateurs bio, référencement sur les guides existants et mise à disposition des données à la Métropole pour sa carte web du Manger local, production d'articles et de supports de valorisation des restaurants engagés sur le bio,
- contribuer au Lyon Street Food Festival (LSFF) : organisation d'un lieu de sensibilisation du grand public sur l'alimentation bio et locale, et valorisation des restaurants et entreprises engagés sur le territoire,
- accompagner les industries agro-alimentaires et les distributeurs du territoire sur leur approvisionnement bio et local.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 38 387 € sur un montant total de 52 890 € TTC, répartis de la façon suivante :

- 27 479 € TTC pour l'association le Cluster Bio,
- 10 908 € TTC pour l'ARDAB.

Le budget prévisionnel du projet pour l'année 2021 est le suivant :

Actions	Cluster Bio	ARDAB	Total
faire connaître l'offre bio et communiquer sur les bonnes pratiques, auprès des restaurateurs et du grand public	7 250 €	7 150 €	14 400 €
accompagner des restaurants, entreprises et distributeurs	7 750 €	3 090 €	10 840 €
mettre en réseau, développer des partenariats et organiser des événements collectifs : RDV de la cuisine écoresponsable, webinaire...	22 755 €	2 645 €	25 400 €
coordination et pilotage global	1 500 €	750 €	2 250 €
Total	39 255 €	13 635 €	52 890 €
autofinancement	11 776 €	2 727 €	14 503 €
subvention Métropole	27 479 €	10 908 €	38 387 €

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 387 €, au profit, d'une part, de l'association le Cluster Bio pour 27 479 € et, d'autre part, de l'association ARDAB pour un montant de 10 908 € dans le cadre du projet de développement de l'approvisionnement en produits bio et locaux chez les opérateurs de l'aval sur le territoire métropolitain pour l'année 2021.

Ces subventions entrent dans le cadre du règlement d'exemption n° 1407-2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

2° - Foodtech Lyon AuRA

a) - Objectifs

La Foodtech Lyon AuRA est une initiative territoriale qui vise à soutenir, au niveau régional et métropolitain, l'ensemble des initiatives entrepreneuriales innovantes "du champ à l'assiette". Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production agricole (y compris la génétique animale ou végétale), jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. La Foodtech Lyon AuRA accompagne les projets d'entrepreneuriat innovant sur 3 phases clés : incubation, pépinière et accélération.

Sans personnalité morale, cette initiative est coordonnée par l'ISARA et elle réunit, au sein d'un "bureau opérationnel", des entreprises, pôles et clusters, animateurs de filières, centres de compétences, incubateurs/accélérateurs et des financeurs publics.

La Métropole soutient ce réseau depuis 2017 en raison, notamment, des liens historiques avec le projet de la Cité internationale de la gastronomie puis, plus récemment, au titre de ses politiques publiques en matière de développement économique et d'innovation (liens, nutrition et alimentation santé).

Fort de ce partenariat, la Foodtech Lyon AuRA sollicite le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre son programme d'actions 2021.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 20 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'ISARA dans le cadre de son animation de la Foodtech Lyon AuRA pour programme d'actions 2020.

Au cours de l'année 2020, la Foodtech Lyon AuRA a organisé différents événements et ateliers pour favoriser les rencontres et les collaborations entre les jeunes entreprises innovantes et les différents acteurs de l'écosystème agroalimentaire régional. En raison de la pandémie de la Covid-19, certains événements ont dû être réinventés, décalés, voire annulés. Un bilan des actions est présenté ci-après :

- 4 ateliers de travail pour permettre à une entreprise partenaire de la Foodtech Lyon AuRA de sélectionner 6 à 8 solutions de jeunes entreprises innovantes en phase avec un axe de réflexion pour lequel elle recherche des solutions innovantes. L'objectif est de favoriser des échanges et de futures collaborations. Vingt-quatre jeunes entreprises ont été sélectionnées pour participer à ces ateliers,
- un apéro Foodtech en septembre 2020 : événement qui fédère l'écosystème et des jeunes entreprises innovantes, avec des présentations rapides,
- 2 *webinaires* : sur les thèmes de Agroalimentaire : quelle place peut prendre l'innovation pour relancer vos activités et de Foodtech, développez votre business en région lyonnaise.

c) - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

Pour sa feuille de route 2021, avec les incertitudes liées à la Covid-19, la Foodtech Lyon AuRA privilégie les événements de petite ampleur pouvant être organisés en présentiel ou en distanciel :

- des ateliers de travail seront organisés avec certains grands comptes du réseau, dont la Métropole, avec laquelle il sera envisagé de travailler une thématique de la stratégie alimentaire, et de rencontrer de jeunes entreprises très novatrices et accélératrices, en particulier sur le sujet de l'alimentation durable et accessible à tous,
- des rencontres d'affaires pour développer les liens entre jeunes entreprises innovantes et entreprises/financeurs et favoriser les échanges entre jeunes entreprises innovantes,
- des *webinaires* et/ou des ateliers de travail prospectifs et thématiques sur des sujets d'actualité pour la filière alimentation,
- la représentation de la Foodtech Lyon AuRA à certains salons, dont le SIRHA 2021 à Lyon.

Le budget prévisionnel du consortium Foodtech Lyon AuRA pour l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes - Subventions	Montant en €
1 équivalent temps plein (ETP)	50 300	apport des partenaires (cotisations)	50 000
frais ISARA	9 700	Métropole	25 000

Dépenses	Montant en €	Recettes - Subventions	Montant en €
déplacements	1 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	sur projets
apéro Foodtech 2020	1 000		
Open sessions	1 000		
SIRHA	3 000		
ateliers prospectifs et thématiques	2 000	+A	2
communication	7 000		
Total	75 000	Total	75 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'ISARA dans le cadre de la Foodtech Lyon AuRA pour la réalisation de son plan d'actions 2021, afin d'accompagner le déploiement du consortium sur une thématique à forts enjeux pour le territoire (liens entrepreneuriat, santé, French Tech, Cité internationale de la gastronomie, stratégie alimentation de la Métropole, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 27 479 € au profit de l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes,
- 10 908 € au profit de l'ARDAB,
- 25 000 € au profit de l'ISARA,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARDAB, l'ISARA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 63 387 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O0863 pour un montant de 25 000 €, opération n° 0P27O7174 pour un montant de 32 867 € et opération n° 0P32O5673 pour un montant de 5 520 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.